



Assemblée générale

Soixante et onzième session

24^e séance plénièreMercredi 5 octobre 2016, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Thomson (Fidji)

*En l'absence du Président, M. Balé (Congo),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 109 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/71/1)

M. Pisarevich (Biélorus) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général pour son rapport détaillé sur l'activité de l'Organisation (A/71/1).

Nous venons de tourner une autre page importante de l'histoire des Nations Unies en adoptant un nouveau Programme de développement durable pour les 15 prochaines années. Il reste encore beaucoup à faire si l'on veut que les objectifs de développement durable obtiennent un plus grand succès que les objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel la priorité doit être donnée à la prévention et à la cessation des conflits nouveaux et émergents pour atteindre ces objectifs d'ici à 2030. Pour cela, un rôle important doit être donné à la diplomatie préventive et à la médiation.

Une étape a été franchie l'année dernière avec la signature de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, en vertu duquel les États se sont engagés à atteindre des objectifs louables qui contribueront à bâtir un avenir plus sain, plus sûr et plus prospère pour tous. Au demeurant, beaucoup a été fait au cours de la période considérée. Néanmoins, il ne faut pas oublier

qu'un grand nombre des mesures que nous avons été contraints de prendre ont été le résultat de politiques à court terme héritées du passé et de notre incapacité à régler certaines questions en temps voulu, je pense notamment au déplacement massif de réfugiés et de migrants. De nombreux événements négatifs se produisent aujourd'hui qui auraient pu être évités si le monde avait été plus stable et prévisible.

Malgré le nombre important de résolutions adoptées par l'ONU, il convient malheureusement de rappeler que l'Organisation tourne de plus en plus le dos à l'esprit d'unité lorsque des initiatives appuyées par une poignée de pays sont imposées à des États. Cela aboutit à la violation des dispositions de la Charte des Nations Unies et à un mépris total envers les droits souverains des États. Nous sommes de plus en plus témoins d'interprétations unilatérales du droit international existant et des codes d'éthique. Malheureusement, la promotion unilatérale et non transparente d'idées conflictuelles est devenue une caractéristique du Secrétariat. L'impartialité du Secrétariat revêt une importance capitale si nous voulons préserver l'unité des États Membres de l'ONU.

Si l'on résume le travail accompli par l'ONU ces dernières années, nous devons nous pencher sur les questions internes vitales touchant l'Organisation. Ce n'est un secret pour personne que, s'agissant du Siège, de l'organisation des travaux et de la logistique de l'Organisation, le Secrétariat n'est pas toujours sur la même longueur d'onde que les États Membres.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-30881(F)



Document adapté

Merci de recycler



Le Secrétariat a fixé de nombreuses règles internes bureaucratiques qui entravent souvent le travail de l'ONU. En outre, très fréquemment, les échanges ont lieu sur une base transactionnelle : le Secrétariat fournit aux États Membres des services qu'ils ont déjà payés du fait des salaires versés au personnel du Secrétariat. À notre avis, les fonds supplémentaires alloués par les Nations Unies ne devraient s'effectuer qu'à titre volontaire.

Il nous paraît important de veiller à ce que le Secrétariat publie le *Journal des Nations Unies* dans les six langues officielles tout au long des sessions de l'Assemblée générale. Il ne s'agit pas d'une question purement technique. Il s'agit, avant tout, de respecter la tradition du multilinguisme au sein de l'Organisation. À ce propos, il conviendrait aussi que nous appelions l'attention de l'Assemblée générale sur le rôle de la traduction et de l'interprétation en tant que profession, art et outil pour instaurer la confiance et la compréhension entre les peuples. Afin de montrer l'importance que nous attachons à ce sujet, nous proposons d'instituer une journée internationale de la traduction et de l'interprétation.

Aujourd'hui plus que jamais, nous devons apprendre la façon de travailler en partenariat. Toute mesure ou innovation de la part du Secrétariat portant sur les conditions de travail des Missions des États Membres au siège de l'ONU doit être prise en coordination avec les États Membres. Envisager des normes efficaces de coopération entre le Secrétariat et les États Membres doit devenir une priorité pour le prochain Secrétaire général. Mais nous sommes encore plus concernés par une tendance à une bureaucratisation excessive de notre travail en tant qu'États Membres. Étant donné la complexité et la dimension des Nations Unies, notre travail ne peut s'accomplir sans un minimum de règles. Cependant, les actions en temps réel entreprises par l'Organisation pour le bien-être des pays et des peuples ne doivent pas être otages de procédures formelles et bureaucratiques, notamment lorsque le développement en dépend.

Le Bélarus et de nombreux autres pays envisagent par conséquent avec préoccupation le fait qu'au moment où débute la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notre plan d'action commun est déjà l'otage d'approches routinières et automatiques. Au lieu de mettre en œuvre de façon concrète les idées énoncées dans le Programme, nous sommes absorbés par l'optimisation, la synchronisation et l'élaboration de rapports et de résolutions. Nous

risquons non seulement de ne pas pouvoir réaliser le développement durable et équitable des peuples et des pays, mais aussi de ternir encore davantage l'image de l'ONU, perçue comme un mécanisme bureaucratique éloigné des besoins de la population mondiale.

L'Organisation ne peut, bien sûr, régler seule les questions touchant le développement durable des gouvernements nationaux. Mais l'ONU doit être un centre de coordination chargé des questions de développement. Le Bélarus a déjà fait part de son souhait que l'ONU devienne un centre de coordination, réunissant les ressources nécessaires à l'assistance d'experts, au financement, à la technologie et aux moyens de mise en œuvre. Pour les pays qui ont vraiment besoin de bénéficier d'un appui à la mise en œuvre du Programme de développement durable, ce serait beaucoup plus important que les approches formelles consistant à travailler selon les méthodes bureaucratiques habituelles.

Nous sommes d'avis également que le système des Nations Unies doit être plus apte à répondre aux différents besoins des pays conformément à leurs priorités nationales. Les gouvernements nationaux connaissent mieux que quiconque les problèmes de leurs pays. Le système de développement des Nations Unies ne doit donc pas décider a priori de la question de savoir ce qu'il faut faire. Le système de développement doit aider les États à répondre à la question de savoir comment obtenir des résultats. Malheureusement, il n'existe pas de méthode universelle pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable, car les pays ont des besoins différents et des manières différentes de les satisfaire. Par conséquent, nous attendons de l'ONU qu'elle se concentre sur des approches plus concrètes et sur le règlement des problèmes en prenant en considération les spécificités et singularités de chaque pays.

L'ONU doit enfin accorder plus d'attention aux pays à revenu intermédiaire. Deux tiers des pauvres du monde vivent dans ces pays, qui comptent également un nombre important de jeunes, extrêmement vulnérables aux changements économiques extérieurs. Tout changement dans l'économie mondiale risque de compromettre les efforts déployés par ces pays pour réaliser le développement durable.

La solution pour surmonter les problèmes actuels consiste à donner la priorité aux activités de l'ONU. Le renforcement de l'ONU n'implique pas seulement la réorganisation interne du Secrétariat. Il faut que l'ONU

adopte une politique visant à rétablir son autorité et à faire en sorte que ses décisions soient utiles au monde.

J'aimerais, pour terminer, adresser mes remerciements à M. Ban Ki-moon pour son travail en qualité de Secrétaire général. Nous espérons que le prochain Secrétaire général maintiendra les traditions positives de l'ONU et continuera de guider la famille onusienne dans un esprit de coopération, de respect mutuel, de rationalisme équilibré et de progrès tangibles.

M^{me} Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons du rapport annuel du Secrétaire général (A/71/1) sur l'activité de l'Organisation, qui rend compte de manière complète des activités de l'ONU au cours de l'année écoulée, ainsi que de ses réalisations, et recense les défis à relever durant l'année à venir.

Les pères fondateurs de l'ONU ont pris acte du caractère indivisible de la paix et de la sécurité, d'une part, et du développement économique et social, d'autre part – réalité immuable selon laquelle il ne saurait y avoir de paix sans développement et, inversement, de développement sans paix. L'année dernière, nous avons beaucoup progressé dans la réalisation de l'un de ces piliers en approuvant collectivement le nouveau Programme de développement durable, porteur de transformation, à l'horizon 2030. Ce Programme et l'Accord de Paris sur les changements climatiques ont marqué un tournant historique. Nous abordons à présent la phase de mise en œuvre. Ensemble, nous devons honorer les engagements qui ont été pris. Nous serons en effet jugés non sur nos intentions mais sur nos actes.

Pouvons-nous faire preuve du même optimisme s'agissant de nos efforts pour préserver les générations futures du fléau de la guerre? Les troubles au Moyen-Orient; les conflits en Syrie, en Libye, au Yémen et en Afghanistan; les tensions à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe; la détresse dans laquelle vivent les peuples sous occupation étrangère au Cachemire et en Palestine; l'ampleur sans précédent des souffrances causées par les déplacements humains; la menace croissante de l'extrémisme violent; la propagation de l'intolérance et de la xénophobie et la menace réelle pesant sur la paix et la sécurité dans ma propre région démontrent non pas ce que nous avons réalisés, mais ce qu'il nous reste à faire dans un monde plus fragile, encore plus polarisé. Nous devons nous poser les questions suivantes. Avons-nous su tenir les promesses et répondre aux attentes suscitées par la Charte des Nations Unies? Sommes-nous parvenus à bâtir un monde plus équitable et pacifique, fondé sur le droit et la justice? Car ce n'est qu'en respectant la

lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies que nous pourrions bâtir un monde exempt de conflit et sans exclusion aucune.

Dans ce monde en proie à de multiples troubles mais néanmoins interdépendant, le Pakistan estime que l'ONU joue un rôle essentiel dans les efforts que nous déployons pour rétablir l'ordre et garantir la paix, la stabilité et la prospérité à l'échelle mondiale. Ses principes demeurent les piliers fondamentaux de la légalité internationale, un guide pour la conduite des États Membres et la garantie des droits légitimes de l'ensemble des nations et des peuples. Mais, pour que l'ONU retrouve sa crédibilité en tant qu'instrument central de promotion de la paix, de la prospérité et de la liberté, elle doit être représentative, transparente et comptable de ses actes. C'est pourquoi mon pays est favorable à une réforme démocratique et complète du Conseil de sécurité, afin de renforcer sa pertinence et sa représentativité sans créer de nouveaux centres de pouvoir et de nouveaux privilèges.

Les examens consacrés au cours de l'année écoulée au maintien de la paix, à la consolidation de la paix et à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité ont mis en lumière non seulement les réalisations de l'Organisation dans ces domaines, mais aussi les lacunes auxquelles nous devons remédier. Nous sommes déterminés à faire avancer ces processus au cours de la soixante et onzième session. L'attachement indéfectible et de longue date du Pakistan au maintien de la paix est reconnu par tous, et nous avons un intérêt particulier dans la réussite de cette entreprise phare des Nations Unies. Le message le plus important à retenir de ces examens est sans conteste la nécessité de prévenir et de gérer les conflits et, surtout, de les arrêter avant qu'ils n'éclatent. Il est par conséquent impérieux de renforcer les capacités de l'ONU dans ces domaines. Nous constatons cependant que l'Inde continue à rejeter la proposition du Secrétaire général d'offrir ses bons offices pour le règlement des différends de longue date dans notre région.

Le danger terroriste est devenu plus présent, complexe et imprévisible et fait peser une menace de plus en plus grande sur la paix et la sécurité internationales. Des groupes terroristes comme Daech ne peuvent être combattus que grâce à une coopération internationale et qu'en conciliant les intérêts divergents des puissances régionales et extérieures au Moyen-Orient. Le Pakistan est à l'avant-garde de la campagne mondiale contre le terrorisme. Nous avons perdu des

milliers de vies dans ce combat. Le sang qui a été versé, notamment celui d'enfants innocents, n'a fait que renforcer notre détermination d'éradiquer ce fléau de notre pays. Nous combattons le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, qu'il soit appuyé par des organisations militantes ou par des puissances hostiles dans notre région. Nous avons beaucoup progressé, mais notre campagne ne prendra fin que lorsque le dernier terroriste aura été éliminé de notre région.

L'égalité souveraine des États, le règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques et le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force constituent des principes fondamentaux consacrés dans la Charte des Nations Unies. Ces principes nous amènent à nous tourner vers l'ONU pour qu'elle joue le rôle qui est le sien dans la promotion d'une paix durable en Asie du Sud et honorer ses obligations envers le peuple du Cachemire. Le déni constant par l'Inde du droit à l'autodétermination du peuple du Jammu-et-Cachemire, tel qu'énoncé dans plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, a provoqué un nouveau soulèvement autochtone et populaire dans le Cachemire occupé ainsi que des tensions dans la région. La lutte du peuple du Cachemire pour son autodétermination est légitime, et il est en droit d'espérer et de recevoir le soutien moral et politique de la communauté internationale.

Il incombe à l'ONU de s'acquitter de sa mission en mettant fin aux violations des droits de l'homme et de faciliter un règlement pacifique du différend portant sur le Cachemire, conformément aux aspirations du peuple du Cachemire, par le biais d'un plébiscite libre et juste sous l'égide des Nations Unies. Nous réitérons notre demande d'une enquête indépendante sur les violations des droits de l'homme dans le Cachemire occupé et nous nous félicitons de l'appel lancé par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour un accès inconditionnel et sans limite à ce territoire afin de permettre un contrôle impartial de la situation des droits de l'homme sur le terrain. L'Inde n'autorise même pas le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan, l'une des plus anciennes missions déployées par l'ONU, d'effectuer pleinement sa mission conformément au mandat qui lui a été confié et d'en faire rapport au Conseil de sécurité, afin qu'il puisse contrecarrer les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales.

Il est regrettable que par ses déclarations et actes récents, l'Inde ait créé un climat qui représente une menace pour la paix et la sécurité dans la région. Ces

dernières semaines, l'Inde a procédé à des bombardements injustifiés sur de vastes régions situées le long de la ligne de contrôle. Et cela se poursuit encore à ce jour. Le Pakistan a fait preuve du maximum de retenue face à ces actes de belligérance, car nous ne savons que trop bien qu'une situation aussi tendue peut facilement devenir incontrôlable. Le Pakistan souhaite un règlement pacifique de tous les différends en cours, en particulier au Cachemire, où il est plus urgent que jamais de parvenir à un règlement. Nous sommes prêts à participer à un véritable dialogue dans l'intérêt de tous les peuples de la région. Il appartient toutefois à l'Inde de faire le premier pas, car c'est l'Inde qui porte la responsabilité de l'aggravation de la situation actuelle.

Enfin, nous ne pourrions relever les immenses défis qui se posent aujourd'hui au monde en matière de sécurité et de développement et atteindre nos objectifs communs que par un strict respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Pour parvenir à un monde plus pacifique, juste et prospère, nous devons coopérer sur la base d'un multilatéralisme efficace, auquel mon pays reste pleinement et fermement attaché.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise se félicite du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/71/1). Au cours de l'année écoulée, face à la situation internationale extrêmement complexe et aux défis mondiaux, l'ONU a encouragé la coopération multilatérale et a fait des progrès remarquables dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement, de l'autonomisation des femmes, de la lutte contre les changements climatiques, des migrations, des réfugiés, de la santé publique et de la lutte antiterroriste. Au cours de l'année écoulée, l'ONU a donc fait porter ses efforts sur les tendances mondiales et la défense des intérêts des États Membres. La Chine félicite le Secrétaire général Ban Ki-moon et le Secrétariat pour leur action à cet égard, et saisit cette occasion pour remercier le Secrétaire général de ses efforts.

Aujourd'hui, même si des conflits régionaux ou des points chauds s'apaisent, d'autres apparaissent, et les menaces traditionnelles et non traditionnelles à la sécurité s'imbriquent étroitement. Sur le plan mondial, le redressement économique continue d'être faible et l'élan nécessaire au développement durable fait défaut. Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, la communauté internationale doit donc consacrer ses efforts à l'élaboration d'une communauté de destins

pour l'humanité et coordonner ses actes afin de relever les défis mondiaux.

Premièrement, nous devons respecter les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies afin de créer un climat mondial propice à la paix et la stabilité. Nous devons respecter l'esprit de la Charte et instiller un nouveau concept de sécurité globale, coopérative et durable et promouvoir un partenariat mondial ancré dans le dialogue et non l'affrontement ainsi que des partenariats et non des alliances. Nous devons demeurer attachés à régler les tensions régionales par des moyens pacifiques, intensifier nos efforts de prévention de conflit et dans d'autres domaines, soutenir activement le régime international de non-prolifération nucléaire, promouvoir activement la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme, et développer des synergies dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Deuxièmement, nous devons mieux contribuer au développement et promouvoir davantage la coopération internationale pour le développement. La première priorité de la communauté internationale doit être d'éliminer la pauvreté et la faim. Pour cela, les États Membres doivent conjuguer leurs efforts et contribuer à la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La coopération Nord-Sud doit être maintenue en tant que principale voie de coopération. Les pays développés sont tenus d'honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement pour aider les nations en développement à améliorer les moyens de subsistance de leurs populations et à accélérer leur développement, tandis que les pays en développement doivent promouvoir davantage la coopération Sud-Sud et s'employer à atteindre une autosuffisance collective.

Troisièmement, nous devons accorder une priorité accrue à la coopération internationale, et des mesures idoines doivent être prises pour s'attaquer aux problèmes mondiaux. S'agissant de la question des réfugiés, nous devons veiller en premier lieu à ce que les réfugiés puissent satisfaire leurs besoins vitaux fondamentaux. Il est fondamental d'éliminer la cause de la guerre et de relancer le développement afin de remédier aux causes profondes de ce problème. S'agissant de la sécurité de la santé publique, la communauté internationale doit soutenir les pays concernés dans leurs efforts pour établir des mécanismes d'intervention en cas d'urgences de santé publique et de gestion de ces urgences, améliorer les systèmes de prévention et de contrôle locaux, et sensibiliser davantage le public. En ce qui concerne la lutte contre les changements climatiques, les États

Membres doivent rester attachés aux principes de la responsabilité partagée mais différenciée, de l'équité et des capacités respectives. Ils doivent aussi lutter conjointement contre les changements climatiques et œuvrer à l'adhésion universelle à l'Accord de Paris et à son entrée en vigueur dès que possible.

Dans son allocution devant l'Assemblée générale, lors de la célébration du soixante-dixième anniversaire de l'ONU (voir A/70/PV.13), le Président chinois Xi Jinping a souligné qu'il importait d'établir un nouveau modèle de relations internationales fondées sur une coopération mutuellement avantageuse et fait d'importantes propositions concernant le soutien qu'il convient d'apporter à l'ONU. Ces mesures sont en cours de mise en œuvre. Lors de la réunion au sommet du Groupe des Vingt, qui s'est récemment tenue à Hangzhou, les dirigeants ont débattu des mesures à envisager pour promouvoir le développement économique à l'échelle mondiale, prendre des engagements visant à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et élaborer un plan d'action, afin d'imprimer un nouvel élan aux initiatives en faveur du développement durable dans le monde.

Pendant le débat général à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale, le Premier Ministre chinois Li Keqiang, a déclaré (voir A/71/PV.11) que la Chine est prête à prendre une part active dans la coopération internationale et est favorable à ce que l'ONU joue un rôle encore plus grand dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Chine continuera à renforcer sa coopération avec les pays en développement et mettra tout en œuvre pour aider les pays d'Afrique et les pays les moins avancés. Membre permanent du Conseil de sécurité et plus grand pays en développement au monde, la Chine est un agent de la paix mondiale, un contributeur au développement mondial et un défenseur de l'ordre international. Nous avons contribué de manière importante au maintien de la paix internationale et à la promotion du développement commun, et nous sommes prêts à coopérer avec la grande majorité des États Membres, à pratiquer fermement le multilatéralisme, à défendre les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et à promouvoir un rôle beaucoup plus grand de l'Organisation dans les affaires internationales, en vue de promouvoir la cause de la paix, du développement et du progrès dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

M. Phansourivong (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de

faire cette déclaration au nom des 10 États membres de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN) : Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande, Viet Nam et mon pays, la République populaire démocratique lao.

Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général pour son rapport annuel fort complet sur l'activité de l'Organisation (A/71/1), qui contient un aperçu détaillé des activités, réalisations et défis des Nations Unies sur une gamme étendue de questions qui concernent l'humanité tout entière. Puisqu'il s'agit pour M. Ban Ki-moon de sa dernière année en tant que Secrétaire général, je tiens à le féliciter et à le remercier pour ses efforts inlassables consacrés ces 10 dernières années à la promotion de la paix, du développement et des droits de l'homme dans le monde. J'espère que son successeur poursuivra cet excellent travail.

Le 31 décembre 2015, l'ASEAN a franchi l'étape la plus importante de son histoire avec la création de la Communauté de l'ASEAN. L'année prochaine, en 2017, l'ASEAN fêtera ses 50 ans, un événement important que ses États Membres célébreront avec joie et fierté. En tant qu'organisation régionale intergouvernementale tournée vers l'extérieur, l'ASEAN juge très important le travail accompli par l'ONU et attache une grande importance à sa coopération avec l'Organisation. Parmi d'autres exemples du lien qui nous lie à l'Organisation, la Charte de l'ASEAN contient une disposition reflétant son engagement envers la défense de la Charte des Nations Unies et du droit international. En outre, la convocation du Sommet annuel ASEAN-Nations Unies, la réunion des ministres des affaires étrangères de l'ASEAN avec le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale, la mise en œuvre du plan de travail ASEAN-Nations Unies pour 2014-2015 qui vient d'être achevé et l'adoption d'un plan d'action 2016-2020 pour la mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies reflètent l'attachement de l'ASEAN au renforcement de sa coopération avec l'ONU.

Nous sommes particulièrement reconnaissants au Secrétaire général de sa participation au huitième Sommet ASEAN-Nations Unies, qui s'est tenu le 7 septembre à Vientiane, ainsi qu'à la réunion annuelle des ministres des affaires étrangères de l'ASEAN avec le Président de l'Assemblée générale, qui s'est tenue ici même au Siège de l'ONU, le 22 septembre dernier, en marge du débat général de la soixante et onzième

session de l'Assemblée générale. Pour y faire suite, l'ASEAN soumettra à l'Assemblée générale un projet de résolution biennal, intitulé « Coopération entre l'ASEAN et les Nations Unies » au cours de la présente session, afin de définir des domaines de coopération et d'aider à relever les défis qui se posent aux États Membres dans des domaines tels que le développement durable, la pauvreté, les changements climatiques, la paix et la sécurité, les droits de l'homme, la primauté du droit, le désarmement et le terrorisme. Je compte par conséquent sur l'appui constant de tous les Membres de l'ONU à ce projet de résolution.

Dans son rapport, le Secrétaire général souligne les réalisations des objectifs du Millénaire pour le développement, la nécessité de mettre en œuvre efficacement le Programme de développement durable à l'horizon 2030 – cadre du développement mondial pour les 15 prochaines années – et l'engagement des États Membres de ne laisser personne de côté. L'ASEAN croit également en l'importance du développement durable pour contribuer à la mise en place d'une communauté de l'ASEAN fondée sur des règles et axée sur l'être humain, comme le prévoit la Vision 2025 de la Communauté de l'ASEAN, guidée par les buts et principes de la Charte des Nations Unies, qui serviront de base solide pour garantir la paix, la stabilité et la prospérité dans la région et pour mettre en avant la complémentarité entre la mise en œuvre du Programme 2030 et la Vision 2025 de la Communauté de l'ASEAN, l'objectif étant d'élever le niveau de vie de nos peuples et que personne ne soit laissé de côté.

L'ASEAN s'efforce également de parvenir à une croissance inclusive et durable. L'ASEAN, qui comprend 10 pays ayant des niveaux de développement différents, s'emploie à réduire les écarts de développement entre ses membres grâce à plusieurs initiatives, telles que les Plans de travail d'intégration de l'ASEAN, qui abordent leur troisième phase avec l'adoption récente du Plan de travail III. Je me félicite par conséquent de l'appui constant dont nous bénéficions de la part de nos partenaires au dialogue, l'ONU et d'autres partenaires extérieurs dans nos efforts pour renforcer la Communauté de l'ASEAN, créée le 31 décembre 2015.

Le Secrétaire général note dans son rapport que les changements climatiques constituent un obstacle à la réalisation du développement durable et à l'élimination de l'extrême pauvreté. L'ASEAN se félicite par conséquent de la signature et de la ratification par les États Membres de l'Accord de Paris sur les changements

climatiques et du lancement des travaux sur les modalités, les procédures et les principes directeurs de sa mise en œuvre. De plus, l'ASEAN s'est engagé à améliorer la gestion des divers écosystèmes et paysages de l'ASEAN, notamment de ses écosystèmes terrestres, côtiers et marins vulnérables, grâce à une approche axée sur le paysage et visant à renforcer les capacités d'adaptation aux changements climatiques.

S'agissant des droits de l'homme, l'ASEAN a accompli de nombreux progrès sur le plan de ses institutions avec l'entrée en vigueur de sa Charte. Parmi les résultats marquants figure l'adoption historique de la Déclaration des droits de l'homme de l'ASEAN en 2012 et de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des enfants au sein de l'ASEAN en 2013, après la mise en place de la Commission intergouvernementale de l'ASEAN sur les droits de l'homme et de la Commission de l'ASEAN sur la promotion et la protection des droits des femmes et des enfants.

La Commission intergouvernementale de l'ASEAN sur les droits de l'homme a mis en œuvre différents programmes et mené différentes activités en consultation et coopération avec des organes sectoriels de l'ASEAN et avec les institutions pertinentes et des partenaires extérieurs pour promouvoir la sensibilisation aux droits de l'homme en 2016, en particulier le deuxième Dialogue régional sur la prise en compte des droits des personnes handicapées dans la Communauté de l'ASEAN, qui a eu lieu en Thaïlande, l'Atelier sur des stratégies de communication efficaces en vue de lutter contre la traite des êtres humains, organisé au Viet Nam, et le Forum régional sur les médias et les droits de l'homme au sein de l'ASEAN, qui s'est tenu en Malaisie.

Afin d'appuyer l'action humanitaire dans la région, nos dirigeants ont, sous la présidence de la République démocratique populaire lao en 2016, adopté, à l'occasion des vingt-huitième et vingt-neuvième Sommets de l'ASEAN, la Déclaration de l'ASEAN sur Une ASEAN, Une Réponse : l'ASEAN répond aux catastrophes en tant qu'entité unique dans la région et à l'extérieur de la région.

En ce qui concerne la paix et la sécurité, l'ASEAN s'efforce également de maintenir et de promouvoir l'Association en tant que porte-drapeau des normes régionales de bonne conduite, notamment par le biais du Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est. Ce Traité, qui est considéré comme un code de conduite

essentiel régissant les relations interétatiques en Asie du Sud-Est, constitue la base du maintien de la paix et de la stabilité régionales. Nous nous félicitons du souhait croissant de nombreux autres États non régionaux d'adhérer au Traité. À ce propos, nous saluons l'adhésion récente au Traité du Chili, de l'Égypte et du Maroc, le 6 septembre 2016, à Vientiane, et attendons avec intérêt l'adhésion de l'Iran au Traité après l'achèvement de ses processus internes.

L'ASEAN attache en outre une importance particulière au renforcement du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaire pour maintenir et promouvoir la paix, la sécurité et la prospérité dans la région. Nous sommes déterminés à préserver l'Asie du Sud-Est en tant que zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, comme le prévoient le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et la Charte de l'ASEAN. L'ASEAN s'est également félicitée de l'adoption biennale de la résolution de l'Assemblée générale sur ce Traité, en décembre 2015, au cours de la soixante-dixième session, qui souligne de nouveau l'importance du Traité pour le renforcement de la sécurité des États de la région et son apport à la paix et à la sécurité internationales.

En ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, l'ASEAN partage la vive inquiétude suscitée par l'augmentation des actes de violence et de brutalité commis par des organisations terroristes et extrémistes ainsi que par des groupes radicaux au Yémen, en Iraq et en Syrie. L'ASEAN dénonce tous les actes de destruction, de violence et de terreur sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations. Dans le cadre de ses efforts, l'ASEAN a adopté la Déclaration de Langkawi sur le Mouvement mondial des modérés au cours du vingt-sixième Sommet de l'ASEAN, qui énonce les mesures destinées à promouvoir la modération et à endiguer l'extrémisme dans l'ensemble de la région.

Les dirigeants de l'ASEAN ont annoncé la création de la Communauté de l'ASEAN, le 31 décembre 2015, et adopté la Vision 2025 de la Communauté de l'ASEAN et ses trois plans de travail lors de la vingtième-septième session du Sommet de l'ASEAN, à Kuala Lumpur. Sous la présidence de la République démocratique populaire lao en 2016, le thème suivant a été choisi : « Transformer cette Vision en une réalité pour une Communauté de l'ASEAN dynamique ».

Les efforts collectifs de l'ASEAN au niveau régional faciliteront le travail de l'ONU pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité, ainsi qu'une croissance

inclusive et durable pour tous. Je voudrais, pour terminer, réaffirmer la volonté de l'ASEAN de renforcer la coopération avec l'ONU dans tous les domaines d'intérêt mutuel.

M. Khoshroo (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon de son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/71/1).

J'aimerais aborder brièvement certaines questions figurant dans le rapport sur lesquelles il nous paraît important de nous arrêter. Au paragraphe 97 de son rapport, le Secrétaire général constate avec satisfaction l'adoption du Plan d'action global commun, aussi appelé Accord sur le nucléaire iranien, en déclarant ce qui suit :

« Cet accord historique témoigne de l'importance de la diplomatie, marque un tournant dans les relations que la communauté internationale entretient avec la République islamique d'Iran et va dans le sens de la non-prolifération nucléaire. Je suis convaincu qu'il facilitera la compréhension mutuelle et la coopération en ce qui concerne les graves problèmes de sécurité que ces régions et d'autres connaissent. »

Tout en remerciant le Secrétaire général pour cette évaluation réaliste de cet accord important et de ses retombées positives pour notre région et d'autres, nous invitons le Secrétariat à assumer ses responsabilités en adoptant une démarche plus constructive et positive dans l'accomplissement de ses fonctions d'établissement de rapports et de supervision. À notre avis, notre strict respect des termes de l'accord et le fait que certains participants au Plan d'action ne s'acquittent pas de leurs obligations devraient être dûment reflétés dans les rapports du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'accord.

De même, en ce qui concerne la question du désarmement, nous réitérons que les priorités de la communauté internationale n'ont pas changé. Atteindre l'objectif du désarmement nucléaire demeure la plus haute priorité. Toutefois, comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport, la situation à cet égard est décevante. Du fait que les États dotés d'armes nucléaires manquent en permanence à leurs obligations, aucun progrès n'a été enregistré vers cet objectif. Nous sommes profondément préoccupés par cette situation dangereuse et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales. Des milliers d'armes nucléaires menacent d'anéantir l'humanité par accident, erreur de

calcul ou folie. La seule garantie absolue contre l'emploi d'armes nucléaires est leur élimination complète. Nous appelons les États dotés d'armes nucléaires à assumer leur responsabilité particulière et leurs obligations juridiques en ce qui concerne l'élimination complète de leurs armes nucléaires.

En tant que principal auteur du projet de résolution de l'Assemblée générale, intitulé « Un monde contre la violence et l'extrémisme violent », nous saluons l'initiative du Secrétaire général d'élaborer un plan d'action visant à prévenir l'extrémisme violent. Nous pensons qu'il s'agit d'un document important, qui pourrait servir de base à de futures négociations visant à finaliser un plan d'action que tous les États Membres mettraient en œuvre.

En ce qui concerne la question des droits de l'homme, nous prenons acte des efforts du Secrétaire général et de l'Organisation pour faire progresser les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Cependant, le Secrétariat devrait éviter d'énoncer des principes ou de fixer des priorités et des programmes qui n'ont pas l'agrément des États Membres. À ce propos, nous exprimons notre désaccord avec l'analyse figurant au paragraphe 77 du document A/71/1 concernant la peine de mort, ainsi qu'avec le statut attribué à la doctrine de « responsabilité de protéger », au paragraphe 76.

S'agissant du partage des responsabilités, notamment en ce qui concerne la question des opérations de maintien de la paix, il est évident que le partenariat et la coopération entre les États Membres et l'ONU ainsi que leur participation aux diverses activités de l'Organisation constituent une condition préalable à la réussite de l'ONU. C'est pourquoi nous estimons que l'ONU devrait être en mesure d'exploiter le potentiel de tous ses membres pour ses opérations de maintien de la paix, notamment en termes de contingents militaires, policiers et civils. La base des contributeurs devrait donc être élargie et, pour cela, toute demande de la part de l'ONU de contributions des États Membres aux missions de maintien de la paix ou aux missions politiques spéciales devrait être transparente et s'adresser à tous les pays potentiellement contributeurs.

En ce qui concerne la question du développement durable, comme il est indiqué dans le rapport, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 s'inspire des enseignements tirés des objectifs du Millénaire pour le développement, et d'autres accords internationalement conclus et de leur extension. Un des enseignements tirés des objectifs du Millénaire

pour le développement est que tout manquement à un engagement de partenariat peut conduire à l'échec. Nous devons maintenir la coopération internationale, en particulier la première année de la mise en œuvre du Programme 2030, ce qui exige un appui et une solidarité entiers et efficaces au niveau international.

Alors que les États Membres ont commencé à mettre en œuvre le Programme 2030, un système de développement des Nations Unies solide et plus dynamique, compatible avec leurs besoins et priorités, s'impose plus que jamais. À ce propos, le prochain projet de résolution sur l'examen quadriennal complet devrait prendre dûment en compte certaines questions importantes, notamment le déséquilibre existant entre les ressources de base et les autres ressources; la nécessité d'une revitalisation des organes de gouvernance avec la participation et la présence, sur un pied d'égalité, des États Membres; la transparence, la responsabilisation et la cohérence; et l'étude des moyens d'éviter le chevauchement dans les activités des différents organismes de l'ONU.

Le monde d'aujourd'hui est confronté à des dangers plus grands, mais des possibilités plus grandes s'offrent à nous. Joignons nos efforts pour parvenir à un avenir meilleur et plus radieux.

M. Rivero Rosario (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je me félicite de la présentation du rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/71/1) et salue le travail qu'a exigé sa préparation. Ce rapport étant le dernier du Secrétaire général actuel, M. Ban Ki-moon, je saisis cette occasion pour souligner son attachement à la promotion et à la protection du multilatéralisme, sa contribution à la paix et à la sécurité internationales et sa volonté de bâtir un monde meilleur.

L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba, de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 ont été des jalons dans l'histoire de l'Organisation, soulignant ainsi l'importance du multilatéralisme et de la pertinence ininterrompue de l'ONU et des buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Néanmoins, un long chemin reste à parcourir avant que nous honorions les accords conclus. Nous ne devons pas oublier que des obstacles continuent d'entraver les progrès vers la réalisation du développement durable pour nos peuples. Dans le monde actuel, le multilatéralisme est quotidiennement menacé. Nous sommes témoins de guerres, d'agressions, de

coups d'état déguisés et de tentatives pour changer des régimes de la part de nations hégémoniques, d'ingérence dans les affaires intérieures des États et de violations de la souveraineté nationale sous prétexte d'une lutte contre le terrorisme.

La prévention des conflits armés représente un défi plus important que jamais pour l'Organisation. Aux yeux de Cuba, le renforcement des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et du droit international demeure le pilier fondamental de la sécurité internationale. Cela exige bien entendu le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, le non-recours à la force dans les relations internationales et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Les efforts de la communauté internationale pour préserver les générations futures du fléau de la guerre, maintenir la paix et la sécurité internationales, favoriser le progrès économique et social et le plein exercice de tous les droits de l'homme fondamentaux restent insuffisants. J'en veux pour preuve les 795 millions de personnes qui souffrent encore de la faim, les 781 millions d'adultes analphabètes et les 17 000 enfants qui meurent chaque jour de maladies guérissables.

Afin de ne laisser vraiment personne de côté, nous devons changer l'ordre international injuste et profondément inéquitable qui prévaut aujourd'hui, et l'ONU doit jouer un rôle déterminant à cet égard. Nous devons cesser de toute urgence d'appliquer des mesures unilatérales coercitives aux pays en développement, mettre fin au colonialisme et à l'occupation étrangère et rejeter l'interventionnisme déguisé en aide humanitaire. Nous devons mettre un terme à la manipulation politique des droits de l'homme en veillant à adopter une approche impartiale, objective et non sélective. Il est inacceptable d'imposer une conception unique et imparfaite de la démocratie, des modèles qui ne tiennent pas compte des spécificités de chaque société et donnent le contrôle à des centres de pouvoirs mondiaux.

Cuba estime qu'un climat de paix et de sécurité internationales, dans lequel la primauté du droit est respectée, constitue une question *sine qua non* pour réaliser le développement durable. Cela exige la pleine reconnaissance de l'égalité souveraine des États, le règlement pacifique des différends internationaux, le respect de l'indépendance politique et du système politique, économique, social et culturel que des nations ont librement choisi et le rejet de la menace ou de l'emploi de la force contre un État.

Il est également indispensable de disposer de nouvelles ressources supplémentaires et prévisibles pour la mise en œuvre du Programme ambitieux de développement durable à l'horizon 2030. La mise en œuvre intégrale du Programme 2030 et des objectifs de développement durable exige le renforcement des capacités et la mise en place d'un mécanisme international facilitant le transfert de technologies respectueuses de l'environnement, à des conditions favorables pour les pays en développement.

Comme il est indiqué dans le rapport, l'année écoulée a été l'une des pires en matière de changements climatiques, avec une augmentation du dégel des calottes glaciaires, l'élévation du niveau des mers et une hausse des émissions de gaz à effet de serre. Nous devons prendre des mesures concrètes et immédiates pour inverser cette tendance. L'Accord de Paris constitue un point de départ, mais il est insuffisant si nous voulons préserver la planète dans l'intérêt des générations futures. Il appartient aux nations industrialisées d'assumer leur dette environnementale, de changer leurs modèles irrationnels de production et de consommation et de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

L'existence d'armes nucléaires est une autre menace pour l'être humain. Seules l'interdiction et l'élimination totales des armes nucléaires permettront de préserver l'humanité de leurs conséquences tragiques. Cuba appuie sans réserve les efforts déployés à l'échelle internationale pour atteindre cet objectif prioritaire. Nous approuvons la recommandation visant la tenue en 2017 d'une conférence internationale chargée de négocier un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires en vue de leur élimination. Nous espérons qu'un tel instrument sera officiellement adopté en 2018 à l'occasion de la conférence internationale de haut niveau sur le désarmement nucléaire, convoquée par l'Assemblée générale.

Force est d'admettre que beaucoup reste à faire pour lutter contre le terrorisme. La communauté internationale doit prendre des mesures concrètes en vue d'adopter une convention générale sur le terrorisme international définissant de façon complète ce fléau. Il est inacceptable que la prétendue lutte contre le terrorisme soit utilisée pour camoufler des actes d'agression et d'ingérence dans les affaires intérieures des États ou pour commettre des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Le nouvel ordre international vraiment juste, démocratique et équitable que nous appelons tous de

nos vœux exige une réforme de fond de l'ONU. Afin de rendre l'ONU plus démocratique et efficace, l'Assemblée générale doit être revitalisée et renforcée. Elle doit exercer pleinement les prérogatives qui lui ont été confiées par la Charte, sans ingérence du Conseil de sécurité et de ses organes dans son travail. La réforme du Conseil de sécurité, afin qu'il soit plus démocratique et représentatif, requiert une modification de sa composition et de ses méthodes de travail. Nous ne pouvons pas continuer de remettre à plus tard cette tâche.

Nous sommes fiers d'appartenir à une zone de paix, comme cela été proclamé à l'occasion du deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à La Havane en janvier 2014. Cuba réitère que les règles de coexistence fondées sur l'amitié, la coopération et le respect sont essentielles pour les relations internationales entre les États et pour le plein exercice du droit à la paix et au développement des peuples.

M. Akbaruddin (Inde) (*parle en anglais*) : Nous sommes sur le point aujourd'hui de choisir le neuvième Secrétaire général de l'ONU. Le rapport du Secrétaire général Ban Ki-moon sur l'activité de l'Organisation (A/71/1) nous fournit une occasion adéquate de nous pencher sur les principaux défis qui se posent à nous et d'étudier les moyens et les mécanismes dont nous disposons pour régler nos problèmes. Ces problèmes sont nombreux et complexes. Cependant, étant donné le peu de temps qui m'est imparti, je me limiterai à trois exemples concernant la paix et la sécurité internationales et qui sont emblématiques des problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Dans un monde de plus en plus interconnecté, nous constatons que la mondialisation est partout – de la propagande à la violence, de la technologie aux cyberattaques, du terrorisme aux effets négatifs des changements climatiques, des conflits aux réseaux de trafic de drogues – et que les dispositifs d'intervention que nous avons mis en place au sein de la seule organisation mondiale de notre temps sont inefficaces.

Commençons par le principal organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité. Depuis le début de cette année, il s'est réuni environ 180 fois et sans doute plus de 400 fois de façon officieuse. Néanmoins, sur des questions essentielles, telles que la Syrie, le Conseil est resté inactif; dans d'autres cas, comme celui de la résolution 2304 (2016) relative au Soudan du Sud, des mesures sont prises mais ne sont toujours pas mises en

œuvre; et lorsque des mesures sont enfin prises, comme dans le cas de la résolution 2276 (2016) relative à la République populaire démocratique de Corée, elles ne sont pas appliquées.

Ainsi, à bien des égards, le Conseil est devenu indifférent aux besoins de notre époque et inefficace dans sa façon de relever les défis auxquels elle est confrontée. C'est un organe qui réfléchit pendant six mois à la question de savoir s'il doit punir les dirigeants d'organisations qu'il a lui-même désignées comme des entités terroristes. Ensuite, incapable de prendre une décision, le Conseil s'accorde trois mois supplémentaires pour examiner plus avant la question. Nous devons attendre l'issue d'un processus de neuf mois pour savoir si les membres du Conseil se sont prononcés sur une question. Dans certains cas, il n'entame même pas ce processus de neuf mois pour identifier et dresser la liste publique des dirigeants d'entités terroristes. Au mieux, il s'agit désormais d'un organe que l'on peut décrire comme un mélange singulier et imprévisible d'« adhocisme », d'embrouillamini et de paralysie politique. Le dispositif de gouvernance mondiale requiert une réforme complète.

Notre conscience publique est chaque jour attaquée par des actes incessants de terrorisme qui visent des innocents, notre patrimoine civilisationnel et, de plus en plus, les infrastructures socioéconomiques de nos sociétés, en particulier dans les pays en développement vulnérables. Néanmoins, sur la question du terrorisme, les Nations Unies n'ont toujours pas proposé de politique cohérente, ni assumé leur rôle de chef de file face à l'une des plus grandes menaces pour la paix et la sécurité mondiales. Pas moins de 31 entités au sein du système des Nations Unies traitent des différents aspects de la lutte antiterroriste. Nous connaissons l'adage selon lequel « trop de cuisiniers gâtent la sauce ». C'est précisément le cas ici, alors que la cohérence et la coordination font défaut. Il est quasiment impossible de défendre la pertinence des Nations Unies à propos de la question du terrorisme, puisque nous ne sommes toujours pas parvenus à adopter une norme sur la poursuite et l'extradition des terroristes après 20 ans de discussions.

L'incapacité à traiter d'un des fléaux les plus dangereux auxquels sont confrontés les États et les sociétés depuis la Seconde Guerre mondiale soulève la question de la pertinence de l'Organisation s'agissant de la vie même de tous ceux au nom desquels nous sommes tenus d'agir en vertu de la Charte. Le choix de

l'efficacité exige que nous ayons la volonté d'affronter la réalité en face. Pourtant, nous détournons le regard. Nous détournons le regard alors que certains d'entre nous freinent nos efforts collectifs et se servent des terroristes comme de sbires dans leurs quêtes territoriales.

Il y a peu, nous avons à nouveau entendu l'une de ces voix isolées demander à faire partie intégrante de mon pays. Cette voix vient d'un pays qui s'est imposé comme l'épicentre du terrorisme. Cette demande n'a rencontré aucun écho au sein de la communauté internationale. Il y a moins de 10 jours, le débat général avait lieu dans la salle de l'Assemblée générale. Il a fait apparaître un manque manifeste d'appui à la demande non fondée formulée par le représentant du Pakistan (voir A/71/PV.11). Que dire de plus? Notre réponse au Pakistan est cohérente : il doit renoncer à sa quête futile. L'État du Jammu-et-Cachemire fait partie intégrante de l'Inde et le restera. Aucune utilisation malveillante des enceintes internationales par le Pakistan ne changera cette réalité. La démarche du Pakistan est anachronique et depuis longtemps obsolète.

Le maintien de la paix constitue le leitmotiv de l'ONU. Mais le maintien de la paix est soumis à rude épreuve. Une multitude de tâches et de mandats dits « sapins de Noël » ne sont pas assortis du financement nécessaire, une entorse au principe bien établi de l'impartialité; un manquement à la primauté de la politique et la priorité accordée au contraire à des solutions de fortune par le biais du maintien de la paix; et le peu d'empressement à sortir du borborygme et à nous arrêter là – tels sont les éléments du dilemme philosophique bourgeonnant auquel se trouve confronté le maintien de la paix. Le maintien de la paix n'apparaît plus comme un outil efficace. À cela s'ajoutent des cas effroyables d'exploitation et d'abus sexuels. Les soldats de la paix devenant des prédateurs : c'est le pire cauchemar devenu réalité. L'Inde a appuyé sans réserve l'initiative visant à créer un fonds d'affectation spéciale pour les victimes d'exploitation et d'abus sexuels. Nous avons été les premiers à contribuer à ce fonds. Il est regrettable que trois autres pays seulement aient suivi notre exemple.

Cela fait 16 mois maintenant que le Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix a achevé son rapport (voir A/70/95), pourtant aucun progrès tangible n'a été enregistré et la mise en œuvre de ses recommandations se fait attendre. Face à cette inaction, la somme des catastrophes qui s'abattent sur

le maintien de la paix – instrument le plus utilisé par l'ONU – suscite l'inquiétude.

Il s'agit là de trois questions fondamentales mais aussi d'exemples des nombreux maux qui affectent l'Organisation et auxquels il faut remédier. Dès lors se pose la question de savoir si nous manquons à notre devoir de traiter ces problèmes et d'autres qui se posent à l'Organisation. À l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la non-violence, il y a trois jours à l'ONU, nous avons rappelé cette phrase prononcée par le Mahatma Gandhi dans un échange avec les Nations Unies en 1947 :

« Commencez par une charte des devoirs de l'homme et je vous promets que les droits seront respectés de la même façon que le printemps succède à l'hiver. »

Ghandi pensait que si chacun s'acquittait de ses devoirs envers autrui, aucun droit ne serait violé.

En nous acquittant de nos devoirs, bien des problèmes que nous connaissons aujourd'hui seront réglés. Le devoir de changer ce qui ne fonctionne pas est inhérent à notre attachement à la Charte des Nations Unies. Notre Organisation souffre de bien des façons. En tant qu'États Membres, il est de notre devoir de régler ses problèmes. Le moment est venu de commencer cette entreprise.

M. Mendoza-García (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon de son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/71/1). Le Costa Rica tient à souligner les efforts inlassables et résolus du Secrétaire général pour promouvoir le développement durable. Les négociations sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la définition des objectifs de développement durable ont constitué un jalon dans le processus multilatéral. Nous sommes convaincus que le Programme permettra de réorienter les fonctions essentielles de l'Organisation vers un développement plus solide, inclusif, universel et durable, qui favorise l'avènement de sociétés pacifiques, le respect des droits de l'homme et de la primauté du droit et ne laisse personne de côté. Nous espérons pouvoir aller dans cette direction en mettant l'accent sur la mise en œuvre du Programme avec le prochain Secrétaire général.

Le Costa Rica salue l'engagement du Secrétaire général Ban Ki-moon et le soutien extraordinaire qu'il a apporté à la négociation, la signature et l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris sur les changements

climatiques. L'engagement personnel du Secrétaire général en faveur de la promotion de cet Accord historique restera dans la mémoire du Gouvernement du Costa-Rica. Alors que le premier seuil en ce qui concerne le nombre de ratifications a été atteint, nous espérons vivement dépasser le seuil de 55 % des émetteurs mondiaux dans les semaines à venir, de façon que cet instrument important entre en vigueur le plus tôt possible. Nous devons maintenant nous préparer à franchir l'étape la plus importante et la plus complexe, à savoir le processus de mise en œuvre.

Nous sommes conscients du fait que le Programme 2030 et l'Accord de Paris sont porteurs de transformation, que la forte volonté politique qui sous-tend ces accords marque un tournant en ce qui concerne la complexité, l'exhaustivité et le caractère transformateur des accords internationaux sur le développement durable et que cette volonté politique nous permettra d'adopter d'autres accords utiles en matière de paix, de sécurité, de désarmement et de migration.

Nous rendons hommage au Secrétaire général pour son plein engagement à faire progresser de façon transversale la question de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et à la faire figurer à l'ordre du jour des Nations Unies. La création d'un Groupe de haut niveau sur l'émancipation économique des femmes atteste de cet engagement. Le Groupe prend acte de la nécessité absolue de faire participer toutes les femmes à la vie économique de nos sociétés. Le Président du Costa-Rica a eu l'honneur, à la demande du Secrétaire général, de coprésider ce groupe. En septembre dernier, le Groupe a présenté un rapport préliminaire, qui souligne le fait que la participation des femmes à l'activité économique n'était pas seulement une démarche adéquate, mais la démarche la plus intelligente, car il est absolument nécessaire de veiller à la mise en œuvre pleine et entière des objectifs de développement durable.

La ténacité du Secrétaire général et l'appui qu'il apporte aux questions de genre sont dignes d'éloge. Le Costa Rica croit à l'égalité sexuelle et à l'autonomisation des femmes, c'est pourquoi il espère que les femmes et les filles continueront d'être au centre des activités humaines.

La mise en œuvre de l'initiative « Les droits de l'homme avant tout » au sein du système des Nations Unies doit se poursuivre afin que nous puissions améliorer notre réponse aux graves violations des droits de l'homme et renforcer notre capacité à travailler de

façon préventive pour assurer la paix et garantir les droits de l'homme pour tous. Les paroles courageuses du Secrétaire général pour défendre les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et/ou intersexuée méritent d'être soulignées.

Le Costa Rica tient à rappeler l'appui apporté par le Secrétaire général à la primauté du droit en tant que moyen transversal de respecter les buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Les thèmes que nous venons de développer ne sont qu'un aspect de l'héritage que nous laisse le Secrétaire général, pas seulement pendant l'année écoulée mais durant tout son mandat, et ce dans l'intérêt des générations futures. Je souhaite donc, pour terminer, remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon pour tous ses efforts et le travail accompli durant son mandat.

M. Zaayman (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie le Secrétaire général pour son rapport publié sous la cote A/71/1. Pour l'Afrique du Sud, le débat consacré au rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation est une manière appropriée d'entamer nos travaux au sein de l'Assemblée générale, car il nous permet de dresser un bilan et de réfléchir au travail que nous accomplissons en tant qu'Organisation. Le rapport reflète la vision très claire et la ferme détermination du Secrétaire général d'accroître le multilatéralisme et de renforcer l'autorité et le rôle de l'ONU. L'Organisation doit rester la pierre angulaire du multilatéralisme afin de relever les défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés.

Le rapport met en relief de nombreuses questions importantes. Ma délégation souhaite en retenir trois : le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

L'Afrique du Sud appuie sans réserve la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui est porteur de transformation. Le triple défi de la pauvreté, du chômage et des inégalités que le Programme cherche à relever est conforme au plan national de développement de l'Afrique du Sud et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Au cœur du plan de développement de l'Afrique du Sud figure un objectif, celui de guider notre politique et nos programmes dans tous les secteurs d'activité, notamment de faire en sorte que notre budget, l'investissement dans les compétences et les autres ressources aux niveaux local et national

permettent à l'Afrique du Sud d'aller de l'avant et de garantir des moyens de subsistance durables à chacun de nos citoyens. Cela nous permettra de veiller à ce que les objectifs de développement durable soient dûment pris en compte dans notre plan national de développement.

L'ONU doit être à la hauteur de l'objectif qu'elle s'est fixée, « préserver les générations futures du fléau de la guerre », comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, car le besoin n'a jamais été aussi grand. Aujourd'hui, le monde fait face à une multitude de défis nouveaux qui menacent la paix et la sécurité internationales et nécessitent l'intervention de l'Organisation. Nous devons sans aucun doute renforcer les instruments dont nous disposons pour régler les conflits, mais nous devons aussi souligner l'importance de la prévention, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, en ce qui concerne le règlement des conflits et de leurs causes profondes, pour éviter que des pays ne retombent dans un conflit après en être sortis. L'Afrique du Sud est convaincue que la paix et la stabilité dans le monde continueront de nous échapper tant que nous n'aurons pas étudié le lien existant entre la sécurité et le développement.

Nous nous félicitons du fait que l'Assemblée générale ait reconnu le rôle croissant des organisations régionales dans le rétablissement et le maintien de la paix. Les organisations régionales sont bien placées pour comprendre les causes des conflits armés en raison de leur connaissance de la région, dont bénéficient les efforts déployés pour prévenir ou résoudre ces conflits. En outre, elles jouissent d'un avantage comparatif étant donné leur volonté politique accrue de remédier à la situation. Il est bon que les Nations Unies travaillent en étroite coopération avec les organisations régionales et sous-régionales dans le cadre des efforts de médiation et de rétablissement de la paix. Ces dernières années, nous avons constaté les avantages concrets de cette coopération dans le domaine du maintien de la paix sur le continent africain. Certes, nous reconnaissons que la responsabilité première de la paix et de la sécurité incombe au Conseil de sécurité, mais ce sont souvent des organisations régionales telles que l'Union africaine qui sont les premières à réagir pour stabiliser des situations de crise.

Le continent africain est l'un des premiers fournisseurs de contingents pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. De surcroît, notre continent a beaucoup progressé dans la mise en place de son dispositif de paix et de sécurité. Néanmoins, il reste

encore beaucoup à faire pour que le continent dispose des outils nécessaires pour relever ses défis en matière de paix et de sécurité. À cet égard, nous demandons à l'ONU d'apporter un appui financier adéquat au Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité.

La menace du terrorisme continue de peser sur la communauté internationale. Alors que cette menace ne cesse de croître et de changer de forme, les conséquences des actes terroristes demeurent les mêmes : ils sèment la dévastation, tuent et mutilent des innocents, détruisent des biens et des infrastructures, alimentent la peur au sein des communautés locales, sapent la confiance sur les plans économique et social et, dans bien des cas, entretiennent le cycle de la pauvreté. Les situations de conflit, notamment au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, sont également un terreau fertile pour les groupes terroristes qui commettent des actes brutaux en toute impunité. Les activités de ces groupes ont rendu plus difficile la recherche de solutions politiques, nécessaires au rétablissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité et à l'exercice des libertés et des droits fondamentaux.

Afin de lutter contre le discours et l'idéologie du terrorisme à moyen et long terme, la coopération internationale doit examiner les conditions et les situations qui en sont à l'origine. Les approches militaires ne peuvent relever à elles seules le défi du terrorisme. L'ONU, avec toute l'expertise et les instruments dont elle dispose, est la mieux placée pour coordonner les initiatives internationales dans ce domaine. L'Afrique du Sud continue d'appuyer le rôle central joué par les Nations Unies pour lutter contre le terrorisme et renforcer le système multilatéral et prendre des mesures efficaces dans le cadre de la Charte des Nations Unies et du droit international. Les initiatives visant à améliorer la coordination et la coopération entre les entités des Nations Unies impliquées dans la lutte antiterroriste et la coordination entre l'ONU et les organisations régionales doivent être encouragées et appuyées.

Nous saluons le travail accompli par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité pour guider la communauté internationale dans sa réponse au terrorisme. L'Assemblée générale, grâce à sa composition universelle, a une contribution précieuse à apporter. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent ont complété les outils à notre disposition pour lutter contre cette menace, car ils

ne portent seulement sur la façon de s'attaquer aux conditions propices à la propagation du terrorisme, mais aussi sur le respect de l'état de droit et des droits de l'homme. De grands progrès ont été enregistrés, mais le chemin est encore long. Ma délégation sera heureuse de participer à ce combat.

Pour terminer, ma délégation souhaite remercier le Secrétaire général et le Secrétariat pour les services qu'ils ont rendus à l'Organisation. Nous les assurons, ainsi que tous les États Membres, de notre engagement à faire en sorte que nous nous rapprochions de notre objectif commun : l'avènement d'un monde meilleur pour tous.

M. Shaltut (Libye) (*parle en arabe*) : Ma délégation a pris connaissance avec intérêt du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/71/1). Nous tenons à remercier le Secrétaire général et le Secrétariat de leurs efforts, notamment en ce qui concerne la préparation de ce rapport. Les sujets abordés par le Secrétaire général dans son rapport revêtent une grande importance pour ma délégation et pour le Gouvernement d'entente nationale, qui représentent la Libye au sein de cette instance internationale. Parmi ces sujets figurent le développement durable, les migrations, le respect et la promotion des droits de l'homme ainsi que la paix et la sécurité internationales.

Comme l'Assemblée le sait, mon pays connaît une phase de transition. Cette phase s'est accompagnée de réunions qui ont conduit à la formation du Conseil présidentiel du Gouvernement d'entente nationale, qui a débuté ses travaux en mars dernier.

La question migratoire concerne tous les États. Avec un rivage méditerranéen long de 2 000 kilomètres, mon pays, comme d'autres, subit le contrecoup du problème migratoire. Tout en exprimant notre solidarité envers tous ceux qui se trouvent dans des situations difficiles, nous tenons à indiquer que la Libye, dans sa situation actuelle, ne peut régler seule ce problème. La Libye exprime sa compassion pour les personnes qui ont péri en mer ou dans le désert. Cependant, cette question majeure exige l'aide des Nations Unies, de la communauté internationale, des pays développés et des pays disposant des technologies appropriées.

Du point de vue de la Libye, la question des migrations nécessite que nous nous employions à élaborer et promouvoir des projets de développement dans les pays d'origine afin de fournir des possibilités d'emploi à ceux qui, faute de cela, sont contraints à

migrer, en leur donnant la possibilité de travailler dans leurs propres pays. Ces projets permettraient d'éviter les situations catastrophiques auxquelles sont confrontés ceux qui souhaitent de meilleures conditions de vie et une vie meilleure.

Comme l'Assemblée le sait, la Libye coopère avec différents organes des Nations Unies, parmi lesquels le Conseil de sécurité et le Conseil des droits de l'homme. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye travaille en coopération avec les autorités nationales libyennes, en particulier avec le Gouvernement d'entente nationale. Cette coopération est fructueuse et constructive. La Libye n'a ménagé aucun effort pour développer cette coopération afin de sortir du dilemme politique auquel elle fait face depuis deux ans.

La question de la lutte antiterroriste revêt une extrême importance et bénéficie de la pleine attention de la Libye. Les forces du Conseil présidentiel du Gouvernement d'entente nationale ont déclaré la guerre au nom du monde aux terroristes qui se trouvent dans la ville de Syrte et sont sur le point de les éliminer.

Enfin, la Libye est disposée à coopérer avec les différents organes des Nations Unies.

Le Président par intérim : Nous avons entendu le denier orateur dans le débat sur le point 109 de l'ordre du jour. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, qui fait l'objet du document A/71/1?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim : Avant de donner la parole à l'orateur qui souhaite intervenir dans l'exercice du droit de réponse, je rappelle aux orateurs que, conformément à la décision 34/401, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

M^{me} Sayed (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour répondre aux remarques du Représentant permanent de l'Inde concernant la question du Jammu-et-Cachemire.

Nous pensons que mettre sur le même plan un combat légitime pour l'autodétermination et le terrorisme n'est pas seulement malhonnête, c'est un travestissement de l'histoire. On ne peut pas évacuer la

question du Cachemire en recourant à des discours et des revendications fantaisistes. L'Inde ne peut pas non plus justifier les assassinats barbares et les atrocités commises contre les malheureux Cachemiris, sous quelque forme que ce soit.

Jammu-et-Cachemire ne fait pas partie intégrante de l'Inde, et n'en a jamais fait partie. Cette question est inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et est reconnue comme étant un différend territorial. Cette question essentielle ne saurait être balayée par une rhétorique creuse. Elle doit être réglée conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Il faut entamer un dialogue avec le Pakistan et les deux représentants de Jammu-et-Cachemire afin de régler cette question conformément à la volonté du peuple cachemiri. Je tiens à rappeler que le Premier Ministre Muhammad Nawaz Sharif, dans son allocution devant cette instance (voir A/71/PV.11), a clairement renouvelé l'offre faite à l'Inde d'entamer un dialogue sérieux et soutenu aux fins d'un règlement pacifique de tous les différends actuels, notamment celui du Jammu-et-Cachemire.

Le Président par intérim : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 109 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 127 de l'ordre du jour

Santé mondiale et politique étrangère

Projet de résolution (A/71/L.2)

Le Président par intérim : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Déclaration politique de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la résistance aux agents antimicrobiens ».

Je rappelle aux membres que le débat sur le point 127 de l'ordre du jour aura lieu le mercredi 7 décembre, comme annoncé dans le programme de travail publié sous la cote A/71/3.

Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/71/L.2. Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} Ochalik (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Cet état est présenté en conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Elle a également été mise en ligne sur le portail PaperSmart.

Aux termes du paragraphe 15 du projet de résolution A/71/L.2, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de constituer, en concertation avec l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la santé animale, un groupe spécial de coordination interinstitutions coprésidé par le Cabinet du Secrétaire général et l'Organisation mondiale de la Santé, en s'appuyant, le cas échéant, sur le savoir-faire des parties prenantes concernées, qui sera chargé de donner des indications pratiques quant aux approches à suivre pour que l'action mondiale menée pour lutter contre la résistance aux agents antimicrobiens soit efficace et durable; et le prierait également de soumettre, en vue de son examen par les États membres à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale au plus tard, un rapport sur l'application de la présente déclaration et sur les faits nouveaux et recommandations communiqués par le groupe spécial interinstitutions, où seront notamment proposées des solutions visant à améliorer la coordination, en tenant compte du Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens.

Il est prévu que la demande figurant dans le paragraphe 15 constitue un ajout de 8 500 mots à la documentation du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, qui devra être publié dans six langues. Cela entraînera des dépenses supplémentaires pour un montant de 37 600 dollars aux fins des services de documentation en 2018.

En conséquence, si l'Assemblée générale devait adopter le projet de résolution A/71/L.2, les dépenses supplémentaires pour un montant de 37 600 dollars en 2018 au titre de la section 2 – Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et de la gestion des conférences – seraient inscrites au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.

Le Président par intérim : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/71/L.2, intitulé « Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la résistance aux agents antimicrobiens ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/71/L.2?

Le projet de résolution A/71/L.2 est adopté (résolution 71/3).

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

M. Gómez Camacho (Mexique) (*parle en espagnol*) : Contrairement à ce que nous aurions pu imaginer il y a quelque temps encore dans cette salle, nous avons pris conscience non seulement que la santé est une question qui suscite un intérêt mondial, mais aussi qu'elle doit occuper une place centrale dans l'ordre du jour de l'Organisation. De même que pour le VIH/sida, les maladies non transmissibles et Ebola, l'Assemblée générale traite aujourd'hui, au plus haut niveau, de la résistance aux agents antimicrobiens.

En effet, la résistance aux traitements antimicrobiens, en particulier aux antibiotiques, constitue l'une des plus grandes menaces auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui, alors que nous voyons des personnes mourir dans le monde entier de maladies infectieuses qui, jusqu'à une période récente, étaient soignables et guérissables. Il s'agit indéniablement d'une crise dans laquelle des agents pathogènes résistants se transmettent en se multipliant aux personnes, aux animaux et à la nourriture, causant 700 000 décès par an. D'ici à 2050, cette résistance pourrait entraîner plus de décès que le cancer et provoquer 10 millions de décès par an. En outre, ses conséquences économiques pourraient être supérieures à la crise financière de 2008 et atteindre la somme de 100 000 milliards de dollars. Cela représente entre 2 et 3,5 % du produit intérieur brut mondial. Comme l'a déclaré Margaret Chan, il s'agit d'un lent tsunami qui ne connaît pas de frontières.

La « résistance aux agents antimicrobiens » est un terme qui autrefois n'avait guère de signification. Mais, aujourd'hui, nous en connaissons tous les aspects graves et complexes. Nous savons que la solution doit être recherchée de façon collective et multidimensionnelle, avec l'appui des différentes entités des Nations Unies. Comme pour de nombreux autres défis de taille, la résistance aux agents antimicrobiens n'est pas une question Nord-Sud, ni une compétition dans laquelle il y a un gagnant et un perdant. Il s'agit d'une menace mondiale qui exige les efforts de tous. Pour venir à bout de cette menace, nous devons tenir compte des spécificités de chaque région et pays. De plus, les pays les plus avancés doivent s'engager à coopérer avec tous les autres pays.

Par ailleurs le rôle des industries alimentaire et pharmaceutique sera déterminant. Nous avons pu constater l'engagement important de ces deux secteurs.

Néanmoins, nous devons continuer à renforcer le savoir-faire et la compréhension mutuelle afin de réunir les conditions qui permettront à l'industrie pharmaceutique de mettre au point de nouveaux antibiotiques et à l'industrie alimentaire de réduire son utilisation d'antibiotiques. Ces deux secteurs doivent continuer à relever les défis sociaux et déterminer quelles actions il convient de prendre ou d'arrêter.

Je tiens à remercier le Président Thomson et le Président Lykketoft de m'avoir confié cette tâche, et exprimer ma reconnaissance aux organisations et aux délégations dont le travail constructif a permis d'aboutir à une importante Déclaration politique.

Le Président par intérim : Je voudrais, à mon tour, remercier sincèrement l'Ambassadeur Juan José Gómez Camacho, du Mexique, facilitateur des consultations officieuses, qui a mené les débats à bonne fin en les conduisant avec autant d'efficacité que de patience lors de la négociation complexe du document final. Je remercie également les États Membres dont les

précieuses contributions ont permis la conclusion d'un accord sur le texte de la résolution 71/3.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 127 de l'ordre du jour.

Programme de travail

Le Président par intérim : Avant de lever la séance, je voudrais à rappeler que l'examen de l'alinéa b) du point 115 de l'ordre du jour, intitulé « Élection des membres de la Commission du droit international », aura lieu le jeudi 3 novembre.

Pour faciliter l'élection des membres de la Commission du droit international, et conformément à la pratique établie, l'Assemblée générale se prononcera préalablement sur la demande adressée au Secrétariat de faire distribuer une liste récapitulative des candidats reflétant toutes les demandes et les changements reçus jusqu'à présent. Comme annoncé dans le Journal des Nations Unies, j'ai l'intention de consulter l'Assemblée sur cette question, demain 6 octobre dans la matinée.

La séance est levée à 11 h 45.